



Perpignan, le 30 JUIL. 2019

Monsieur Jean PANHALEUX
Directeur BEATT
Bureau d'Enquêtes sur les Accidents de
Transport Terrestre
Grande Arche – Paroi Sud
92055 LA DÉFENSE CEDEX

Suivi : DID-DAAT/D. RICHARD

Objet : Accident du 14 décembre 2017 au droit du PN N°25, commune de Millas

PJ : 1 rapport d'étude

Monsieur le Directeur,

Pour faire suite à la transmission, le 17 mai dernier, du rapport définitif de conclusion de l'enquête sur la collision entre un train de voyageur et un autocar de transport scolaire survenue le 14 décembre 2017 sur le passage à niveau N°25 à Millas, je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les suites données par le Département à la recommandation R3 qui lui était adressée.

Cette recommandation portait sur les études des modalités d'élargissement des carrefours existants de part et d'autre du PN N°25 pour faciliter les girations en fonction des types de véhicules lourds ou, à défaut, de prendre les mesures de police pour interdire les tourne-à-gauche vers ce passage à niveau pour ces catégories de véhicules.

Le Département a procédé à des études de giration pour les carrefours situés de part et d'autre du PN°25, pour les véhicules lourds circulant en tourne-à-gauche vers le passage à niveau. Vous trouverez ci-joint les études détaillées réalisées et leurs conclusions.

Il est rappelé, en premier lieu, que la géométrie actuelle du carrefour entre les RD46 et RD612, conforme aux normes en vigueur, permet sans difficulté la giration des véhicules lourds. Les études menées ont consisté à proposer des aménagements veillant à faciliter les manoeuvres de giration de ces véhicules.

Pour répondre à la recommandation du BEATT, il est proposé de modifier l'îlot directionnel présent sur la RD46, de manière à décaler le débouché de la RD46 sur la RD612 vers le sud, et induire ainsi une giration plus large qui permet aux véhicules lourds de se positionner perpendiculairement à la demi barrière abaissée du passage à niveau quelques mètres en amont de celle-ci.

Ces travaux seront mis en oeuvre dès que la décision de réouverture au trafic ferroviaire de la ligne Perpignan – Villefranche-de-Conflent aura été prise. En effet, leur délai de réalisation, de l'ordre de 2 à 3 semaines s'inscrit dans le temps nécessaire à SNCF Réseau pour réaliser les travaux de remise à niveau de la ligne ferroviaire, évalué à 3 mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma sincère considération.

Hermeline MALHERBE

Pour la Présidente et par délégation
Le Directeur Général Adjoint
Territoires et Mobilités

Alain SIRE